



COMMUNE DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE
RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE DU CONSEIL COMMUNAL

Préavis N° 12 / 2017

**Demande de crédit pour l'achat de trois véhicules
Pour le service des travaux
Crédit global de Fr. 110'000.-**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La **commission technique**, ci-après la commission, constituée de :

MM **Pierre Villard, Pascal Meylan, Nicolas Tièche** et **Pierre Pache**, président et rapporteur, s'est réunie le 13 septembre 2017 à la maison de commune. Madame **Aurélie Mello**, était excusée :

M Simon Lob, délégué de la **commission des finances** s'est joint à nous pour cette séance.

Représentant la Municipalité, Messieurs **Blaise Jaunin** et **Luigi Mancini**, accompagnés de M. **Botré**, chef du service des travaux, ont pu répondre à toutes nos questions et demandes d'éclaircissements.

Nous les remercions de leur disponibilité

Remarque liminaire à l'attention du bureau du conseil :

De l'avis de toutes les personnes présentes, il paraît judicieux de proposer au bureau de réunir les commissions **techniques** et **des finances** lorsque les sujets à analyser et traiter peuvent être discutés conjointement, sans conflit de compétence. Comme c'est le cas pour ce préavis 12 / 2017. Il en résulterait une économie de temps pour tout le monde, Municipalité comprise, et épargnerait les questions redondantes.

Préambule

Le préavis contient l'essentiel des informations souhaitables. Cependant, nous avons désiré observer l'actuelle camionnette à pont basculant IVECO. Elle nous a été présentée sur le parking de la maison de commune.

Une documentation nous a été remise, contenant des renseignements techniques, les questions de la commission des finances et leurs réponses, ainsi que l'ensemble des offres des fournisseurs.

Examen de la demande

Véhicule utilitaire, NISSAN NT400

En service depuis 12 ans, la camionnette IVECO vient de passer un service technique. C'est une opportunité pour en négocier une bonne reprise (4000.-).

Le fournisseur assurera gratuitement les services jusqu'à 80'000 km

Les nouvelles normes exigées pour ce genre d'utilitaire justifient le choix du diesel. Dans 12 ans, on ose espérer des véhicules encore plus *propres* !

Tondeuse autoportée STIGA PARK PRO 740

La diversité des espaces verts de notre commune requiert des machines adaptées. Entre le gazon raz des terrains de foot, les prairies des Esserpys, de Prazqueron, et les bords de routes, il est justifié de disposer des machines adéquates. La tondeuse qui nous est proposée ici est spécialement adaptée aux gazons courts. La tonte d'un terrain de foot est hebdomadaire. Ce n'est pas moins d'une tonne d'herbe en moyenne qui doit être coupée. Grâce à son système *Multiclip* les brins d'herbe coupés sont hachés et projetés verticalement au sol. Il n'est donc plus nécessaire d'évacuer cette herbe. Du coup, plus besoin d'un autre véhicule et son chauffeur pour le transport (la tondeuse est homologuée pour circuler sur la route) ni de taxe d'évacuation de végétaux.

Transporteur électrique Goupil G4

La demande d'achat de ce véhicule électrique est justifiée notamment par une augmentation importante des déplacements de personnel et de matériels. La diversité des tâches et leurs multiples localisations rendent problématique la gestion du personnel. Il n'est pas rare qu'un employé soit détourné de son occupation à seule fin de conduire l'un de ses collègues. Il en résulte de multiples va-et-vient, improductifs et polluants.

Ce véhicule permettra grandement d'améliorer les plannings journaliers. Il est équipé pour tracter la remorque existante. Sa taille étroite lui permettra d'être garé entre les autres véhicules du local de la voirie : plus grand: il aurait fallu construire ! La recharge de sa batterie ne nécessite pas de modification à l'équipement du bâtiment.

Le choix d'un véhicule électrique nous paraît justifié par rapport à une gestion durable et écologiquement responsable.

Remarques et considérations :

La commission considère que la proposition qui nous est faite ici est justifiée et raisonnable.

Justifiée, car, par le biais du remplacement de deux véhicules et l'achat d'un nouveau transporteur, le service des travaux se dote de moyens techniques performants et adaptés à ses tâches. Du même coup, il facilite grandement sa gestion des équipes et de leurs multiples missions. L'équipement de chauffage et l'autoradio ne font pas de doute lorsqu'on considère notre climat (pluie, vent, neige...) pour des gens travaillant en extérieur toute la journée et toute l'année.

Raisonné, car la demande n'est en rien excessive. Les capacités, techniques, volumétriques... les performances de ces trois machines n'ont pas été surévaluées.

Conclusion :

Fondé sur ce qui précède, la commission technique accepte à l'unanimité de ses membres le préavis N°12 / 2017 et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, à voter les résolutions suivantes :

Le Conseil Communal de Romanel-sur-Lausanne

- Vu le préavis municipal N°12 / 2017, adopté en séance de Municipalité du 21 août 2017;
- Ouï le rapport de la Commission technique ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

1. d'adopter le Préavis municipal tel que présenté et d'accorder un crédit de **Fr. 110'000.-**
2. d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante, ou au besoin, sur les lignes de crédit disponibles ;
3. d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée de 10 ans.

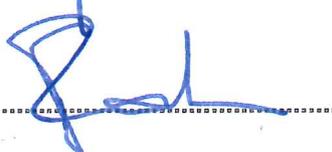
Romanel-sur-Lausanne, le 19 septembre 2017

Pierre Villard, 

Pascal Meylan, 

Nicolas Tièche 

Aurélié Mello, 

Pierre Pache : 
Rapporteur